



14ème législature

Question N° : 142	De M. François Cornut-Gentille (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique >État	Tête d'analyse >ministres et secrétaires d'État	Analyse > déplacements. coût.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 05/03/2013 page : 2601 Date de renouvellement : 08/01/2013		

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les déplacements des membres du Gouvernement. Dès son entrée en fonction, le Premier ministre a donné instruction aux membres du Gouvernement de recourir à des modes de transport économes, notamment en voyageant à bord de compagnies aériennes « *low-cost* ». Compte tenu des exigences de son département ministériel, il lui demande d'indiquer les modalités pratiques des déplacements qu'elle a effectués depuis son entrée en fonction.

Texte de la réponse

Depuis sa prise de fonctions, la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, a effectué plus de dix déplacements, en France et à l'étranger. Chaque mission s'est effectuée en train ou en avion de ligne, et la ministre était accompagnée d'un ou deux collaborateurs au maximum. Seule exception, le recours à un avion de la flotte gouvernementale a été privilégié pour un déplacement en RDC à l'occasion du Sommet de la Francophonie, notamment pour permettre à la ministre et sa délégation de se rendre également à Goma (Nord Kivu), ville en zone de guerre n'étant pas desservie par des vols réguliers surs. Les règles concernant les déplacements des membres du gouvernement ont été scrupuleusement respectées et tout a été fait pour limiter les dépenses, dans un souci d'exemplarité.